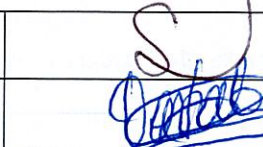

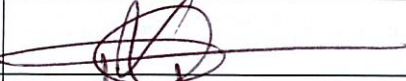
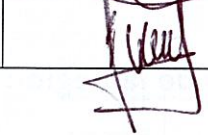


**Émargement Conseil d'Administration  
Lundi 15 décembre 2025**

**Membres de droit**

○ VAUCEL	Sylvain	Proviseur	
○ VERTALE	Gaëlle	Proviseure adjointe	
○ LEFEBVRE	Emilie	Secrétaire générale	
○ GIRAUD	Benjamin	DDFPT	

**Représentants des personnels enseignants**

○ DUBOIS	Jérôme	T	
DUFLOT	Marc	T	
QUINETTE	Laëtitia	T	
BOUTE	Maylis	T	
LOEUILLETTE	Caroline	T	
MARECHAL	Erwan	T	
DELPRAT	Lionel	T	
POESSEL	Cyril	S	
○ DE JESUS LOPES	Frédéric	S	
GOFFART	Nicolas	S	
GUEVAR	Gautier	S	
○ DUPONT	Damiens	S	
DESAPHY	François	S	
○ DESERT	Virginie	S	

Mme ORIA

Agent Comptable

Excusée



Émargement Conseil d'Administration  
Lundi 15 décembre 2025

**Représentants de la commune**

RICHAUD	Nicolas	T	
BERTHELOT	Tiphaine	S	


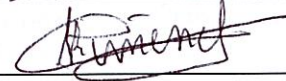

**Représentants de la Région**

GADAL	Danièle	T	
SOBCZACK	Alexandra	T	
DELBOS	Evelyne	S	

**Personnalités qualifiées**

RUALT	Jean Luc	T	
SAUGER	Johan	T	Excuse

**Représentants des personnels non enseignants**

BRIZE	Nathalie	T	
SIMENEL	Serge	T	
POUPEE	Sandrine	T	
LEMENU	Corinne	S	
DENIS	Maryse	S	
		S	



Émargement Conseil d'Administration  
Lundi 15 décembre 2025

**Représentants des parents d'élèves**

THISSANDIER	William	T	Excuse
GROSSMANN	Agathe	T	Excusee
BIZET	Samuel	T	Excuse
DOS SANTOS MOREIRA	Katia	T	
DESTOUCHES	Vanessa	T	
POYER	Celina	S	

**Représentants des élèves**

COQUISART	Axel	T	
BERGER	Mathéo	T	Excuse
LANGLOIS	Théo	T	Excuse
		T	
		T	
		S	
		S	
		S	
		S	
		S	



Académie de NORMANDIE  
Lycée Jean Baptiste Colbert  
197, avenue des Alliés  
76140 Le Petit Quevilly

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU 15  
décembre 2025

Année scolaire  
2025 - 2026  
SÉANCE n° 4

Présidence : M. VAUCEL

Secrétariat : Mme VERTALE

Membres absents :

Membres présents : 14

Membre personnalité extérieure :

Quorum : atteint avec 14 membres à l'ouverture de séance.

Séance ouverte à 17h48

Séance close à 18h55

N° et nature des questions traitées	Nombre de feuillets	Réservé à l'autorité de contrôle
I - Conseil d'administration II – Affaires relatives au fonctionnement de l'EPLÉ III - Affaires financières IV – Questions diverses		
Total des feuillets		

Le Président,

Sylvain VAUCEL

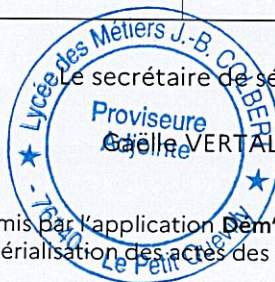
Convocation le : 4 décembre, 2024



Le secrétaire de séance

Provisoire  
Gaëlle VERTALE

Transmis par l'application Dem'Act  
(Dématérialisation des actes des EPLE)



Le :

Membres du CA : 27

A

Quorum : 14

- M. le Recteur – DAJEC1
- Monsieur le Président du Conseil Régional

**II – CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Réservé à  
l'autorité de  
contrôle

Le conseil d'administration du lycée Colbert au Petit Quevilly s'est réuni le lundi 15 décembre 2025, en salle polyvalente, sous la présidence de M. VAUCEL, Proviseur.

Le quorum étant atteint avec 14 membres, le Conseil d'Administration peut donc siéger valablement, la séance est ouverte à 17h20.

Mme VERTALE accepte d'assurer le secrétariat de séance.

M. Le Président ouvre la première séance de l'année en saluant les membres du conseil d'administration.

**1. Approbation du procès-verbal précédent :**

M. le Président soumet à l'approbation des membres les comptes rendus du Conseil d'Administration du 13 novembre et du 4 décembre. Il rappelle que le procès-verbal est affiché dans l'espace dédié au niveau de l'administration, Le site du lycée Colbert (vie de l'établissement / PV du CA) et il précise que le prochain procès-verbal sera diffusé avec la lettre d'information et sur l'ENT du lycée.

**Commentaires/ débat : M<sup>me</sup> Désert demande des éclairages sur la délégation de signature à la Proviseure adjointe des élèves d'ULIS .**

**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 14/ 14**

L'ordre du jour de la présente séance est adopté comme suit :

**I - Conseil d'Administration**

1-Approbation du procès-verbal 5 novembre 2024.

**II - Affaire relatives aux fonctionnent de l'EPL**

2- Bilan de la Commission d'Hygiène et de Sécurité n°1;

3- Présentation de la synthèse du Document Unique d'Evaluation des Risques;-

**III – Affaires financières**

4-Contrats et conventions ;

5-Budget de l'année 2025.

6-Décision Budgétaire Modificative (DBM);

**IV - Questions diverses**

*Aucune question diverse n'a été posée en amont du CA.*

**3-Bilans de la Commission d'Hygiène et de Sécurité n°1.**

Monsieur le Président rappelle le déroulement de la CHS n°1, (cf. document joint).

*Réservé à  
l'autorité de  
contrôle*

La prochaine commission se réunira le 24 mars afin de réaliser un bilan à mi-parcours de l'avancement des préconisations. A cette date, les ajustement établis dans la version actualisée du DUERP auront été intégrées au document de suivi.

## **2-Présentation du Document Unique d'évaluation des Risques**

Monsieur le Président rappelle que Monsieur Vallo est intervenu en octobre au lycée afin de réaliser la mise à jour et le suivi du DUERP.

Il présente les risques classés en fonction de leur niveau de criticité (cf. document joint).

<b>III – AFFAIRES FINANCIERES</b>	<i>Réservé à l'autorité de contrôle</i>
<p><b><u>Budget 2026</u></b></p> <p>Mme la Secrétaire Générale présente les composantes du budget aux membres du conseil et détaille les enjeux en commentant le diaporama. Elle précise que la dotation de la Région a baissé et les crédits fléchés de la Région ont été intégrés au budget pour couvrir les dépenses de viabilisation</p> <p><b>Contre : 0 Abstention : 6 Pour : 8/14</b></p> <p><i>Les abstentions s'expliquent par la baisse de la dotation.</i></p> <p><b><u>Admission non valeur : autorisation d'abandonner les poursuites</u></b></p> <p><b>Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14/14</b></p> <p><b><u>Délégation :</u></b></p> <p>Monsieur le Président soumet aux membres du conseil la délégation de signature pour l'ensemble des opérations utiles à la passation des marchés dans la limite des crédits ouverts.</p> <p><b>Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14/14</b></p> <p><b><u>Contrats et conventions</u></b></p> <p>Mme la proviseure adjointe présente la convention du CESCEI</p> <p>Commentaires :</p> <p><b>Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14/14</b></p> <p>Mme la proviseure adjointe présente la convention de l'association Le Tennis Club du Grand Quevilly dans le cadre du CESCE</p> <p>Commentaires :</p> <p><b>Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14/14</b></p> <p>Monsieur le proviseur présente la convention avec les services de prévention de la mairie de Rouen (prise en charge des élèves qui font l'objet d'une exclusion temporaire).</p>	<p>ACTE 26</p> <p>ACTE 22</p> <p>ACTE 23</p> <p>ACTE 21</p>

<p>Commentaires :</p> <p><b>Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14/14</b></p> <p>Monsieur le proviseur présente la convention avec les services de prévention de la mairie de Saint Etienne du Rouvray</p> <p>Commentaires :</p> <p><b>Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14/14</b></p> <p>Monsieur le proviseur adjoint présente la convention avec l'association Course en cours.</p> <p>Commentaires : Le financement de l'opération sera réalisé en mobilisant les crédits ADAGE.</p> <p><b>Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14/14</b></p> <p><b>Serinya</b> : abonnement téléphonique</p> <p><b>Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14/14</b></p> <p><b>Veritas</b> : vérification des installations électriques et du gaz (autorisation de signature des contrats)</p> <p><b>Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14/14</b></p> <p><b>DBM9</b> : ré-abonder la ligne OPC enseignement technique taxe d'apprentissage afin de payer une facture en attente</p> <p><b>Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14/14</b></p>	<p><i>ACTE 20</i></p> <p><i>ACTE 17</i></p> <p><i>ACTE 24</i></p> <p><i>ACTE 25</i></p> <p><i>ACTE 18</i></p>
--	---

<b>IV - QUESTIONS DIVERSES</b>	<i>Réservé à l'autorité de contrôle</i>
Aucune question n'a été transmise.	
<b>Fin du Conseil d'Administration à 18h55.</b>	





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Lycée Jean-Baptiste Colbert  
Le Petit Quevilly



# Conseil d'administration n°4

## du 15 décembre 2025

## **I - Conseil d'Administration**

1-Approbation du procès-verbal 25 novembre 2025.

## **II - Affaires relatives au fonctionnement de l'EPL**

- 2-Bilan de la Commission d'Hygiène et de Sécurité n°1;
- 3-Document Unique d'Évaluation des Risques mis à jour;

## **III – Affaires financières**

- 4-Contrats et conventions ;
- 5-Budget prévisionnel pour l'année 2026;
- 6-Décisions Budgétaires Modificatives (DBM)

## **IV - Questions diverses**

Le Petit Quevilly, 6 novembre 2025

### COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION HYGIENE ET SECURITE n°1

Présents : M Delabrière (Chef d'équipe) Mme Gourai (Infirmière scolaire), M Letailleur (magasinier) M Giraud (DDFPT), M Vaucel (Proviseur), Mme Brize (technicienne de laboratoire), M Poessel (représentant des enseignants), M Simenel (secrétaire d'intendance).

#### 1 Suivi des points soulevés par les membres de la Commission n°3

Les représentants des enseignants transmettent soumettent des questionnements à la CHS.

Aucun nouvel élément n'a été inscrit sur les registres de sécurité.

- La pause de pas japonais pourra être réalisée par les équipes du lycée à la rentrée prochaine : des dalles gravillonnées pourront être installées sous réserve d'un accord du propriétaire du parking (mairie?).
- Porte de l'atelier Composite qui ne ferme pas : une serrure traditionnelle (sans molette) a été installée au cours de l'été
- Eclairages intérieurs : les lumières LED ont été installées au 3<sup>ème</sup> étage de l'internat mais les néons n'ont pas été remplacés dans leur totalité. Certains néons seraient cassés (à vérifier).
- Les internes ont-ils le droit de brancher des lampes à LED dans leurs chambres ? (voir recherches sur document joint)
- Pas d'appareils électriques ne disposant pas des normes CE, autorisation des appareils d'hygiène personnelle, lampe de chevet, outils numériques utiles à la réalisation du travail personnel.
- 4 radiateurs (dont 2 en salle 6 et 2 dans le couloir face à la salle) devront être vérifiés pour régler le problème de température identifié.
- Monsieur Giraud précise que la liste des produits en composite et la baisse des conditionnements permettront de définir le calibrage des armoires ventilées.
- Madame Lefebvre précise qu'un système de déclenchement de la coupure générale électrique devra être installé dans la loge à proximité du SSI en cas de nécessité lors d'un incendie.

## 2 Etat d'avancement des préconisations du DUER

Mesures de préconisations collectives. 3 degrés de priorité : rouge, orange, vert

Le CHS décide de la vérification des risques rouges identifiés en 2024, en priorité

Visite de l'établissement au regard des éléments relevés dans le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) à la rentrée 2024. La version mise à jour en 2025 viendra alimenter le document de suivi.

**Éléments en cours de traitement par les agents région du lycée au 11 décembre 2024**

**Éléments à travailler avec les services de la Région**

Action	Unité concernée	Priorité	Description	Type de mesure	Constat au 26 novembre 2024	Constat au 27 mars et au 20 juin	Constat au 6 novembre 2025
Agents biologiques	Agents d'entretien : Intervention au niveau de la machine à briquettes	1	<p>Continuer de sensibiliser le personnel aux risques biologiques (se laver systématiquement et fréquemment les mains, changer fréquemment de vêtements de travail).</p> <p>Faire nettoyer/désinfecter les abords de la machine à briquettes (Utiliser les EPI adéquats).</p> <p>Installer un système de lutte contre les pigeons (filet, pics à pigeons, répulsifs à pigeons électronique...).</p>	Collective	<p>Pour rappel le remplacement complet du système d'évacuation a été réalisé sous financement Région en Urgence suite constat DDPT et Région de mise en danger des personnels. La réception a été faite en plusieurs étapes avec des améliorations demandées et installées. L'installation est performante mais engendre des défauts et coupures.</p> <p>Difficulté : Pour les séquences de marche arrêt réarmement il faut accéder à la machine par-dessous pour atteindre l'armoire électrique. Cela avec un risque sanitaire clairement identifié (photo 1 et 2) Fientes et cadavres de pigeons couvrant le sol.</p> <p>Solution de la commission :            En attendant l'installation d'un filet de protection (solution envisagée par la Région) il faut faire intervenir une société de nettoyage spécialisée.            Mettre en place par Girardeau ou lycée un système déporté de contrôle/réarmement.</p>	<p>Les préconisations sont en cours et valides pour le filet de protection. Les prélèvements annuels sont réalisés pour l'installation d'un filet de protection.</p> <p>Un système de minuterie doit être posé (en cours de travail par M Delabrière) Le respect de la procédure transmise par Girardeau permet un fonctionnement normal de l'installation.</p> <p>Une fois le grillage posé, les fientes et oiseaux morts seront retirés par une entreprise spécialisée.</p>	<p>Monsieur l'atoueur réalisera des devis pour la pose de filet au cours de la semaine du 7 octobre</p> <p>M Delabrière travaillera les modalités de pose du filet, l'équipe d'agents pourra-t-elle réaliser cette pose ?</p> <p>Actuellement aucune société n'est en capacité de fournir un système de filet anti-pigeons. L'entreprise Berdeaux pourrait intervenir sur cette situation.</p>

Poussières	Atelier fonderie : Exposition à la poussière de sable (silice) générée par la manipulation du sable pour la confection des moules.
<p>Faire contrôler l'efficacité de la ventilation.</p> <p>Dépoussiérer très régulièrement tout l'atelier en renforçant les nettoyages.</p> <p>Continuer de nettoyer et ranger l'atelier très régulièrement.</p> <p>Aspirer les poussières à la source =&gt; au niveau des tables de création des moules par tassage.</p>	<p>Empoussièrément général de l'atelier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en suspension de sable lors de nettoyage par balayage -</li> <li>Fonctionnement de machine de régénération du sable (sablière) -</li> <li>Manipulation du sable, tassage...</li> </ul> <p>Absence de contrôle de la ventilation.</p>
<p>Etudier un système de capture de la poussière au niveau de la machine à briques.</p> <p>La machine génère beaucoup moins de bruit mais les flentes n'ont été évacuées et le fillet anti-pigeon n'a pas été posé. Le technicien de la Région a demandé des travaux urgents pour un financement rapide. La société Berdeaux doit réaliser un devis.</p> <p>La machine à briquettes fonctionne mais le détecteur de l'aspiration la met en arrêt. La maintenance de la machine n'a jamais été réalisée. Mais cette problématique "est pas propre à la machine à briquette.</p>	<p>Visite de la commission en présence du Professeur M Poessel.</p> <p>Aspiration des fours qui fonctionne par mise en service Manuel. Attention vérifier les rejéts, les filtres sont toujours propres. Dernière mesure de contrôlés : 2021 pour CGM.</p> <p>Il manquait une aspiration au-dessus de la zone de coulé (lisses identifiés, fumées de coulé, poussières) et éventuellement sur la zone de décharge (par en dessous si possible). Remarque : difficulté de mise en oeuvre.</p> <p>Solution mise en oeuvre en sept 2022 : équipement d'un aspirateur supplémentaire, avec congne de compléter l'aspiration aux balais.</p> <p>Il manque également un capteur d'exposition aux rayonnements sur les fours.</p> <p>Précision de M Poessel : la configuration de l'atelier concernant les ventilations est identique aux autres lycées Nationaux, aucun n'est équipé de capteurs de rayonnement.</p>
<p>Le système de mise en oeuvre du pigeon n'a pas été évacuées et le fillet anti-pigeon n'a pas été posé.</p> <p>Le système de maintenance n'est pas sûr. Il y a un détecteur de hauteur qui s'active et bloque la machine.</p> <p>Le devis réalisé par la société Grandeau pour le déport des commandes de la machine à briquettes dans l'atelier menuiserie a été réalisé pour un montant d'environ 3800€</p>	<p>Le système d'aspiration (VMC) existe mais un problème de roulement a été identifié. Cette question doit être travaillée avec la société qui gère les systèmes d'aspiration. ENGIE ne prend pas en charge cette installation dans ses contrats.</p> <p>Il faut établir un devis et le transmettre à la Région pour réparer le moteur.</p> <p>Les fondeurs ont reçu deux aspirateurs supplémentaires, est-ce suffisant ? A déterminer avec les collègues.</p> <p>Monsieur Poessel précise que des dosimètres devraient être achetés ou réalisés par un organisme de contrôle.</p>
<p>Demander l'installation d'un système d'aspiration au-dessus de la zone de coulé.</p>	<p>L'atelier de cis perdue est couvert par une VMC chauffée en atelier. Compacte. Le moteur fonctionne et ENGIE pourra réaliser la réparation.</p> <p>Les préconisations sont complètes dans le compte-rendu de la visite menée par l'EN SST d'octobre 2022.</p> <p>Attention aux rayons X : les dosimètres doivent être achetés et réalisés par un organisme de contrôle.</p>

<p>Aération, ventilation</p> <p>Atelier composites : Manque de ventilation lors du 2 moteurs sont mis en route =&gt; le courant disjoncte.</p>	<p>2</p> <p>Risque lié à l'inhalation de particules (poussière, silice, ...) et de produits chimiques. Raccorder les armoires ventilées de stockage. Procéder aux nettoyages par aspiration avec du matériel pompe de filtre à haute efficacité.</p>	<p>Remarque Mme Poupée : La Région précise que l'entretien, nettoyage de l'atelier est sérieusement réalisé par les professeurs et élèves.</p> <p>Préconisation Commission CHS : - Etablir des mesures de références et contrôles avant de décider la mise en place de solution (bureau de contrôle). - Faire vérifier annuellement par un expert le fonctionnement de l'aspiration (maintenance et mesure de vérification vérifiée et qui est rempli). - Étudier l'équipement et les risques adaptés pour les machines. - Étudier l'installation de l'aspiration. - Faire faire la réalisation d'un rapport de maintenance pour la mise à jour de l'état de l'installation. - Attention à la part de la réglementation sur les machines à vapeur, cela peut être contre-productif à la sécurité.</p>	<p>Remarque de l'inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) : Monsieur Giraud précise que la société SOCOTEC réalisera un devis pour établir un contrôle périodique des machines puis un VLEP par la suite.</p> <p>Les mesures des VLEP en atelier composite et en fonderie seront prioritaires. La mesure des risques liés au rayonnement en fonderie seront également prioritaires.</p> <p>Un bureau de vérification doit intervenir pour un coût prévu de 5000€ d'après les devis établis. Par le DDPPT avec l'APAVE</p> <p>Demarche en cours à veiller avec le DDPPT.</p> <p>Monsieur Giraud établit actuellement un bilan de conformité en cours sur le contrôle des machines obsolètes, le travail en hauteur et les VLEP pour établir un plan d'actions à la rentrée prochaine.</p>	<p>Demarche de l'inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) : Le port de gants est déconseillé lors de l'usage de machines tournantes scies circulaires, perceuses...) D'après M Maréchal, les roulements de la VMC seraient usés ce qui génère un bruit assourdissant, les enseignants débranchent la VMC pour ce motif.</p> <p>Un personnel d'ENGIE a chargé les filtres de la VMC, le contrat d'ENGIE devrait permettre le remplacement de ces roulements.</p> <p>ENGIE qui récupère le contrat de maintenance (jusqu'à des interventions de 10 000€) se chargera de réparer ces roulements. Cette intervention ne pourra pas intervenir avant le début du mois de novembre.</p>
	<p>Cette difficulté doit être réglée au niveau du directeur (courbes A et courbes C à régler les spécialistes comprendront).</p> <p>La ventilation de l'atelier CPC qui existe doit être remise en service (le moteur VMC hors service doit être remplacé).</p> <p>Atelier CPC : un nettoyage devra être posé sur la scie à perçage (l'option de l'aspiration amovible amovible sur les machines est prévue).</p>	<p>ENGIE (M Hérouart) est intervenu pour réaliser un bilan de toutes les VMC au retour des vacances de février)</p> <p>Le devis des VMC a été renvoyé à la Région en début de semaine.</p> <p>Prochain</p> <p>A réaliser en interne</p>		

Armoire de stockage de produits non raccordées

Atelier CPC : Ranger le câble (à raccorder) à côté de l'extracteur mobile.

Atelier CPC : neutraliser l'obstacle (à côté de l'extracteur mobile) à proximité de la porte et accès collaborative.

Atelier CPC : adapter le plan de production à l'implantation de machines qui n'a pas fonctionné. Les marquages adhésifs devront être peints et bleu et des marquages adaptés doivent être réalisés.

Remarque

En cours, le tracage devrait être terminé avant les vacances d'été

Remarque

Le radiateur de la salle de cours CPC est désolidarisé du mur. Il tient avec une

calle. ➤ A travailler soit avec ENGIE ou à l'interne

Le technicien de la Région a préconisé une intervention de l'équipe technique du lycée. Les travaux devraient être réalisés avant les vacances d'été.

La ventilation de l'atelier composite n'est plus asservie au SSI idoine en cas d'incendie la ventilation fonctionnerait encore

➤ ENGIE a contrôlé et confirme. Ils ont mandaté la société YTE pour lever cette difficulté

A ce jour pas de retour de la société YTE.

En septembre, faute de travaux, un signalement sera réalisé sur le registre de sécurité.

Le filtre de ventilation de l'atelier composite n'a pas été changé. ENGIE doit s'en charger dans le contrat

➤ Un stock de filtres existe dans la chaufferie donc la vérification sera menée et les filtres changés, si besoin

Une relance sera réalisée auprès d'Engie afin qu'ils changent les filtres.

La salle a été repeinte et la radiateur fixé correctement à la cloison.

Remarque  
Le radiateur est maintenant correctement fixé à la cloison.

YTE avait dû intervenir en septembre 2022

Les filtres ont été changés récemment

ENGIE doit changer les filtres de ventilation des armoires de l'atelier composite

<p>Aération, ventilation</p>	<p>Atelier fonderie ; Manque de renouvellement d'air dans la salle de cire perdue. Absence d'aspiration des poussières de plâtre. Absence de ventilation du local.</p>	<p>Risque lié à l'inhalation de particules (poussière, silice, ...) et de produits chimiques.</p> <p>Etudier la possibilité d'installation un système de ventilation en salle de cire perdue.</p> <p>Etudier la possibilité d'installation un système de ventilation en salle de cire perdue.</p>	<p>Établir des mesures de référence et contrôles avant de décider la mise en place d'un plan de gestion bureau de contrôle.</p> <p>Établir la liste des produits émis par le produit.</p>	<p>Traité plus haut</p> <p>Les fondeurs devront envisager une liste des produits émis pour la cire perdue</p> <p>Quelle avancée ?, la liste a-t-elle été établie ?</p> <p>La liste sera établie en début d'année prochaine avant le renouvellement du DUER.</p>	<p>La liste des produits émis devra être établie.</p>
<p>Aération, ventilation</p>	<p>Menuiserie installation</p>	<p>Vérifier les aspirateurs ou port de masques FFP3 pour l'usage de la salle Dewalt</p>	<p></p>	<p> Définir la condition d'usage de cette scie</p> <p>Le fabricant propose un accessoire permettant de récupérer le sciage en escabeau</p>	<p></p>
<p>Chute de hauteur</p>	<p>Risque de chute: stockage en hauteur du matériel, utilisation d'une chaise.</p>	<p>Mettre à disposition un escabeau au laboratoire</p>	<p>Ajouter un escabeau ou un pied d'éléphant</p>	<p>Le labo a récupéré le pied d'éléphant du CDI.</p> <p>Terminé</p>	<p></p>

## Document Unique par Risque

**Lycée Jean Baptiste Colbert**  
197 Av. des Alliés  
76140 - LE PETIT QUEVILLY

### ÉTABLISSEMENT

**Lycée Jean Baptiste Colbert**  
197 Av. des Alliés  
76140 - LE PETIT QUEVILLY

DATE DE L'AUDIT :	17/10/2025
DATE DE VALIDATION :	05/11/2025
PROCHAINE MISE À JOUR :	17/10/2026

**GV Consulting**  
1 Rue de Stockholm - 75 008 Paris  
Tél : 06 64 65 61 03 - Email : [contact@gv-consulting.fr](mailto:contact@gv-consulting.fr)  
Espace client : [gv-consulting.reso-prevention.com](http://gv-consulting.reso-prevention.com)

## II - Méthodologie

L'établissement du Document Unique nécessite de découper la structure en unités de travail. Cela permet d'organiser sa présentation et de faciliter l'exploitation des résultats en vue de la mise en place de mesures de prévention.

### L'UNITÉ DE TRAVAIL (RAPPEL DE LA CIRCULAIRE N°6 DRT DU 18 AVRIL 2002)

La notion d'Unité de Travail doit être comprise au sens large, afin de recouvrir les situations très diverses d'organisation du travail. Son champ peut s'étendre d'un poste de travail, à plusieurs types de postes occupés par les travailleurs ou à des situations de travail présentant les mêmes caractéristiques.

### L'ÉVALUATION DES RISQUES

L'évaluation des risques est réalisée par le biais de l'analyse (via l'observation et des entretiens) du travail des collaborateurs. Un inventaire des risques identifiés est élaboré pour chaque unité de travail de l'établissement audité.

Elle est basée sur l'indice de criticité qui tient compte de la fréquence d'exposition au risque (F) et de la gravité du risque (G). L'identification de mesures de prévention (formations, habilitations, procédures, consignes, signalisation,...) et/ou la mise en place d'équipements de protections (collectifs et individuels) permettent de pondérer les risques, de les hiérarchiser et de déterminer les priorités d'actions. (P).

### INDICE DE CRITICITE

Gravité (G)	Fréquence (F)			
	4	3	2	1
4				
3				
2				
1				

Priorité 1
Priorité 2
Priorité 3

### CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA FRÉQUENCE D'EXPOSITION AU RISQUE (F) :

- 1 : Exposition rare (peu de fois par an)
- 2 : Exposition occasionnelle (1 à 2 fois par mois)
- 3 : Exposition fréquente (1 à 2 fois par semaine)
- 4 : Exposition quasi-permanente (tous les jours)

### CRITÈRE D'ÉVALUATION DE LA GRAVITÉ DU RISQUE (G) :

- 1 : Incident sans conséquences, blessure légère,
- 2 : Accident n'entraînant pas d'arrêt de travail, dommage faible
- 3 : Accident susceptible d'occasionner un arrêt de travail, dommage réversible, maladie professionnelle légère
- 4 : Accident susceptible d'entraîner une incapacité permanente, dommage irréversible, maladie professionnelle

## IV - Identification et évaluation des risques

Cette partie synthétise chaque risque identifié et évalué selon les critères de Gravité (G), de Fréquence (F) et des Mesures préventives existantes (M). Les priorités obtenues sont classées par ordre décroissant de la plus importante à la plus faible.

Priorité 1

### Agents biologiques

#### Descriptif du risque

- **Danger**  
Agents d'entretien :  
Intervention au niveau de la machine à briquettes : Les lieux sont souillés par les fientes de pigeons => risque biologique.
- **Risques**  
Nettoyage des sols, sanitaires, lavabos, et risque de contact avec des liquides biologiques (sang, urine, selles).
- **Mesures de prévention existantes**  
Des gants jetables sont à disposition.  
Port des équipements de protection : blouses, chaussures de sécurité, ...
- **Mesures de prévention préconisées**  
Continuer de sensibiliser le personnel aux risques biologiques (Se laver systématiquement et fréquemment les mains, changer fréquemment de vêtements de travail).  
Faire nettoyer/désinfecter les abords de la machine à briquettes (Utiliser les EPI adéquats).  
Installation d'un filet anti-pigeons = Demandé faite.
- **Textes réglementaires**  
- Modalités de l'évaluation des risques et de la mise en œuvre des actions de prévention (article R.4111-6 du Code du Travail)  
- Pandémie grippale (plan national de prévention et de lutte - pandémie grippale \*)  
- Principes généraux de prévention - Obligations de l'employeur (articles L.4121-1 à 5 du Code du Travail)  
- Responsabilité de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels (article R.4141-3-1 du Code du Travail)
- **Unités de travail concernées**  
Entretien

#### Actions de prévention et de formations terminées

Pas d'actions de prévention terminées pour la période en cours

#### Cotation du risque

- **Gravité** : Accident susceptible d'occasionner un arrêt de travail, dommage réversible, maladie professionnelle légère
- **Fréquence** : Exposition fréquente (1 à 2 fois par semaine)
- **Risque résiduel** : 9
- **Environnement** : défavorable
- **Mesure de maîtrise** :
  - o Individuelle - Autres mesures
  - o Autres - Autres

## Poussières

Précédent 1

### Descriptif du risque

- **Danger**  
Atelier fondrière : Exposition à la poussière de sable (silice) générée par la manipulation du sable pour la confection des moules.  
Empoussièrément général de l'atelier
  - Mise en suspension de sable lors de nettoyage par balayage ou utilisation d'une soufflette
  - Fonctionnement de machine de régénération du sable (sableria)
  - Manipulation du sable, tassage...Absence de contrôle de la ventilation, de mesures de poussières.
- **Risques**  
Risque lié à l'inhalation de la poussière de sable. Risque lié à la silice (maladie pulmonaire)
- **Mesures de prévention existantes**  
Le sable qui est balayé est humide et est alors peu volatile.  
Nettoyage de l'atelier par aspirateur (filtre haute efficacité).  
Sol nettoyé tous les jours.  
Ventilation.
- **Mesures de prévention préconisées**  
Faire contrôler le niveau d'empoussièrément et l'efficacité de la ventilation.  
Dépoussiérer très régulièrement tout l'atelier en renforçant les nettoyages.  
Continuer de nettoyer et ranger l'atelier très régulièrement.  
Aspirer les poussières à la source => au niveau des tables de création des moules par tassage.
- **Textes réglementaires**  
- Modalités de l'évaluation des risques et de la mise en œuvre des actions de prévention (article R.4111-6 du Code du Travail)  
- Poussières (articles R. 4222-3, 10, R.4412-1 et suivants du Code du Travail)  
- Principes généraux de prévention - Obligations de l'employeur (articles L.4121-1 à 5 du Code du Travail)  
- Responsabilité de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels (article R.4141-3-1 du Code du Travail)
- **Unités de travail concernées**  
Atelier Fondrière

### Actions de prévention et de formations terminées

Pas d'actions de prévention terminées pour la période en cours

### Cotation du risque

- **Gravité** : Accident susceptible d'entraîner une incapacité permanente, dommage irréversible, maladie professionnelle grave, décès
- **Fréquence** : Exposition fréquente (1 à 2 fois par semaine)
- **Risque résiduel** : 8
- **Environnement** : défavorable
- **Mesure de maîtrise** :
  - o Collective : Autres mesures
  - o Autres : Autres

### Descriptif du risque

- **Danger**  
Atelier composites : Exposition aux émanations de résine, de durcisseur. Stockage de produits dans une armoire (labo de préparation).  
Atelier fonderie : Emission de poussières au niveau de l'atelier.
- **Risques**  
Risque lié à l'inhalation de particule (poussière, silice, ...) et de produits chimiques.
- **Mesures de prévention existantes**  
Atelier composites : Table de découpe ventilée au niveau de l'atelier composites. Armoire et local de stockage et de préparation des résines (+durcisseurs). Salle d'ébarbage avec aspiration au niveau des tables de travail.  
Atelier fonderie : Aspiration centralisée.  
Aspiration avec du matériel pourvu de filtre à haute efficacité. Il y a deux aspirateurs supplémentaires.  
Atelier fonderie : Moleur de ventilation réparé.
- **Mesures de prévention préconisées**  
Veiller à faire vérifier les systèmes de ventilation.  
Raccorder les armoires ventilées de stockage.  
Veiller à procéder au nettoyage des poussières de plâtre par aspiration (avec filtre de haute efficacité).
- **Textes réglementaires**  
- Aération, ventilation et assainissement des locaux (articles R.4222-1 à 24 du Code du Travail)  
- Modalités de l'évaluation des risques et de la mise en œuvre des actions de prévention (article R.4111-6 du Code du Travail)  
- Principes généraux de prévention - Obligations de l'employeur (articles L.4121-1 à 5 du Code du Travail)  
- Responsabilité de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels (article R.4141-3-1 du Code du Travail)
- **Unités de travail concernées**  
Atelier Composites, Atelier Fonderie

### Actions de prévention et de formations terminées

*Pas d'actions de prévention terminées pour la période en cours*

### Cotation du risque

- **Gravité** : Accident n'entraînant pas d'arrêt de travail, dommage faible
- **Fréquences** : Exposition fréquente (1 à 2 fois par semaine)
- **Risque résiduel** : 5
- **Environnement** : favorable
- **Mesure de maîtrise** :
  - Individuelle : Autres mesures



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Lycée Jean-Baptiste COLBERT  
Le Petit-Quevilly

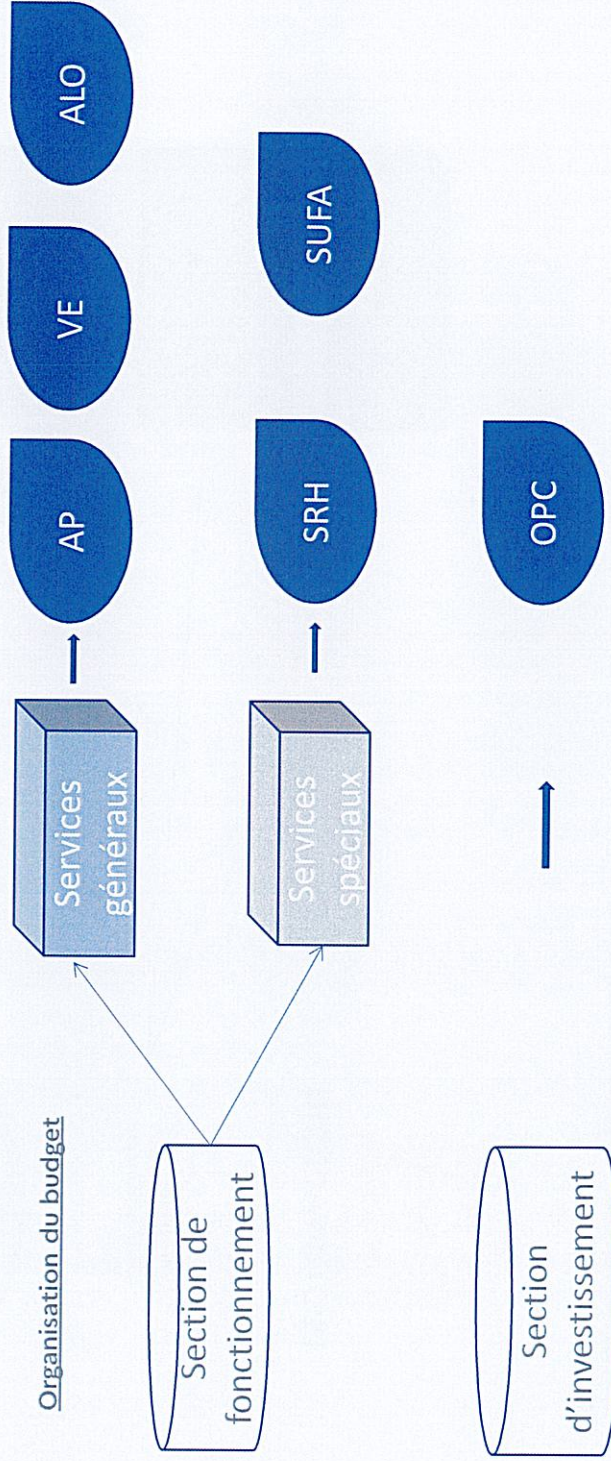
# Budget 2026

# Rapport de l'ordonnateur

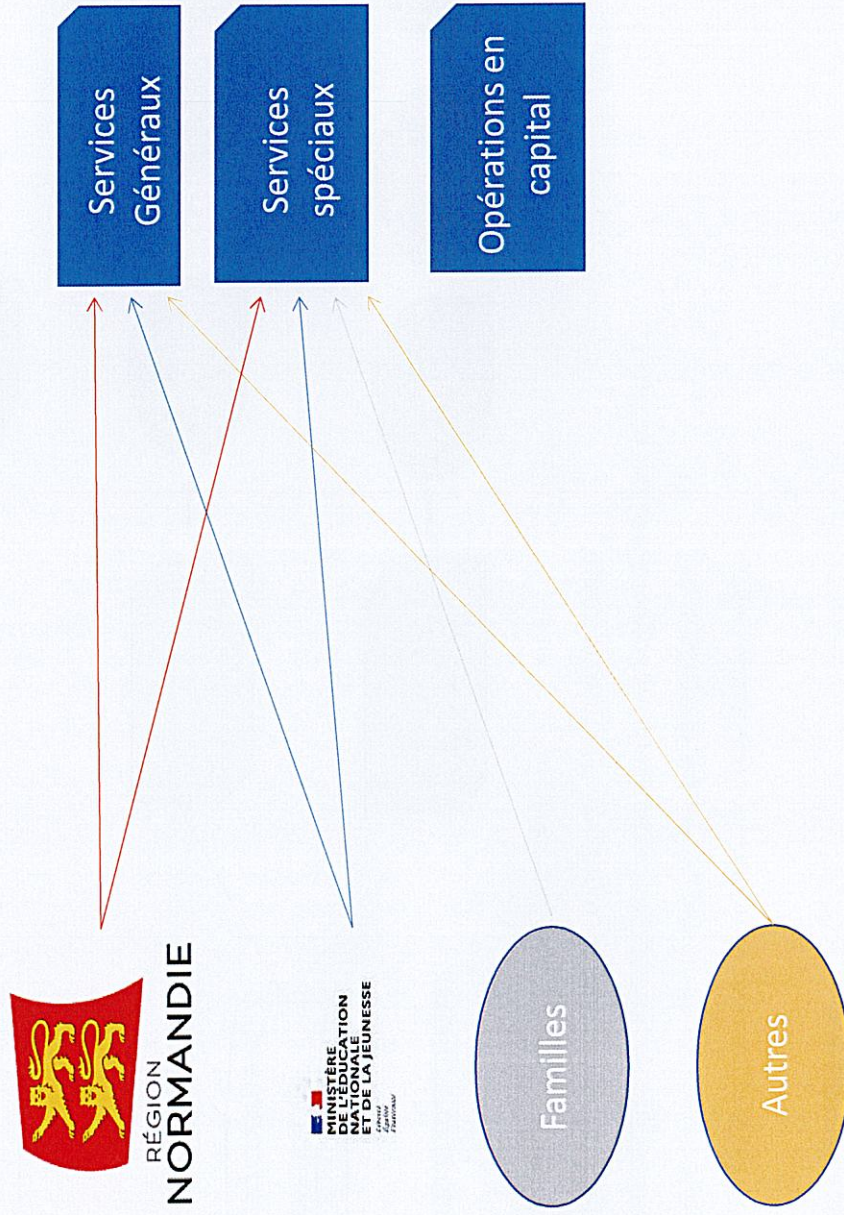
# Introduction

## Principes budgétaires

- Annualité : le budget est établi pour une année civile
- Unité : il n'existe qu'un seul budget par établissement
- Universalité : le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes
- Sincérité : le budget doit refléter au plus juste la réalité,
- Equilibre : le budget doit être équilibré.



# Les principales ressources



## Le budget

- Le budget est un document prévisionnel en dépenses et en recettes, qui peut être modifié en cours d'exercice par des décisions modificatives (DBM) pour information ou pour vote ;
- Le vote des administrateurs porte sur la répartition des recettes et dépenses.
- Le budget ne représente qu'une partie de la dépense publique :
  - L'Etat finance une masse salariale pour les personnels de l'Etat ;
  - La Région Normandie finance les salaires de ses personnels.

## Masse salariale des personnels d'Etat

Répartition de la masse salariale				
Employeur	Fonctions	ETPT (4)	Masse salariale (5)	
EPLE	Fonctions éducatives (1)	6,23	174 481,67 €	
	dont 1er degré (6)	0	0,00 €	
	Fonctions enseignement / formation	39,70	2 976 756,02 €	
Etat (2)	dont suppléance	0,05	1 910,86 €	
	dont TZR disponibles (3)	0,46	31 848,15 €	
	Fonctions éducation, santé, social	3,33	221 023,06 €	
	Fonctions de direction et d'administration	5,90	392 341,96 €	
	dont suppléance			<b>Secret statistique</b>
	<b>Total Etat</b>	<b>48,94</b>	<b>3 590 121,04 €</b>	
<b>Total général</b>		<b>55,17</b>	<b>3 764 602,71 €</b>	

## Les recettes

- Les recettes 2026 sont en baisse, notamment la D.G.F. La région Normandie nous attribue 371 945 euros contre 389 272 euros en 2025 soit une baisse d'environ 4,6 %.
- Les autres recettes sont principalement issues de l'Etat, des familles, de la taxe d'apprentissage.
- D'autres recettes
  - o Au titre de l'apprentissage, l'IFPRA attribue au lycée :
- une dotation pédagogique gérée en ressource affectée sur un service spécial d'un montant de 1 600 euros ;
- Une part forfaitaire pour les frais généraux ouverte en ALO (130 euros / apprenti )
  - o Les recettes du GRETA, pour l'accueil des formations au sein du lycée.

## Origine des recettes

DGF	371.945,00 €	Région Normandie :
DMA	1.633,00 €	374.578,00 €
Transport BTS	1.000,00 €	
BOP 141 (13...)	5.000,00 €	Etat :
BOP 230 (16...)	5.100,00 €	10.100,00 €
SRH commensaux	10.548,00 €	Total :
SRH élèves	77.559,30 €	98.107,30 €
SRH autres hébergements	10.000,00 €	
TA	10.000,00 €	10.000,00 €
GRETA	2.500,00 €	2.500,00 €
IFPRA	2.620,00 €	2.620,00 €
CARF	1.200,00 €	1.200,00 €
OC	500,00 €	500,00 €
Dégradations	212,00 €	212,00 €
ACRI	3.000,00 €	3.000,00 €
Amortissement		
Total		520.753,40

## Les dépenses

	Ouverture de crédits
Activités Pédagogiques	66.643,00 €
Vie de l'Elève	8.600,00 €
Administration et Logistique	326.887,20 €
Total Services Généraux	402.130,20
Restauration et Hébergement	99.087,10 €
SUFA	1.600,00 €
Total Services Spéciaux	100.687,10€
Total section de fonctionnement	502.817,30€
Total Budget	502.817,30€

# Les dépenses

- Activités Pédagogiques

Ce service présente l'ensemble des dépenses pédagogiques et est en baisse de 6.157 euros:

La ligne des dépenses ouverte pour le dispositif NSA a été réduite de moitié; 400 euros contre 800 euros en 2025

La ligne CDI est en baisse de 500 euros

Les crédits pour l'enseignement technique sont en légère baisse (- 200 euros pour les ateliers et - 1.500 euros pour les BTS) ainsi que la ligne Projets (- 1.000 euros).

		AP Activités Pédagogiques				
Domaine	Activité	2025	2026	Compte	2025	2026
AS	0AS		800.00			
ENGAL	0CDI					
	0PEDAG	4 000.00	3 500.00			
	0NSA	5 000.00	5 000.00			
	13COR	800.00	400.00			
ENTECH	0ATELIER	17 200.00	17 000.00			
	0BTSEPC	5 000.00	3 500.00			
	0CONT	15 000.00	12 443.00			
	2TRANS	1 000.00	1 000.00			
	0TAATEL	10 000.00	10 000.00			
PROJET	0PROJET	9 000.00	8 000.00			
REPRO	13REP	1 000.00	1 000.00			
STAGES	13STA	3 000.00	3 000.00			
Total du service		72 800.00	66 643.00			
DGF	0DGF			744210	46 100.00	40 943.00
ENGAL						
	13COR			741130	1 000.00	1 000.00
ENTECH	0CARF			708800	1 200.00	1 200.00
	0CC			701000	500.00	500.00
	0TAX			748100	10 000.00	10 000.00
	2TRANS			744200	1 000.00	1 000.00
PROJET	0DGF			744210	9 000.00	8 000.00
	2DAPE			744210	0.00	0.00
REPRO	13REP			741130	1 000.00	1 000.00
STAGES	13STA			741130	3 000.00	3 000.00
Total du service					72 800.00	66 643.00

comme

## Les dépenses

- Vie de l'élève

Dans ce service figurent les dépenses liées :

- aux aides sociales de l'Etat (BOP 230) et du Département de Seine-Maritime (ACRI)
- À l'action éducative du BOP 230 (FVL et CESC)
- À l'aide de l'IFPRA pour la restauration et l'hébergement à l'internat des apprentis (3 euros par repas et 6 euros pour l'internat).

Domaine	Activité	VE Vie de l'élève			
		2025	2026	2025	2026
AIDES	16FS - Fonds social	4 000,00	4 000,00	741160	4 000,00
ARC	0ACRI - ACRI	3 000,00	3 000,00	744320	3 000,00
IFPRA	0IFPRA	500	500,00	744570	500,00
CESC	16ESC - CESC	1 000,00	1 000,00	741160	1 000,00
FVL	16FVL - FVL	100,00	100,00	741160	100,00
Total du service		8 600,00	8 600,00	8 600,00	8 600,00

## Les dépenses

- Administration et Logistique

Toutes les dépenses liées au fonctionnement du lycée apparaissent dans ce service.

Les dépenses prévisionnelles de ce service sont estimées à 326.887,20 euros. Elles sont en baisse également sur la part viabilisation.

Une grosse part de la DGF a été attribuée à l'entretien du chauffage, le P2 qui subit une forte augmentation.

# Les dépenses

ALO Administration et logistique								
Domaine	Activité	2025	2026	Domaine	Activité	Compte	2025	2026
DIVERS	DAFFRAN	5 000,00	3 000,00	DGF	0DGF	744210	101 798,00	113 072,00
	DASSUR	6 500,00	7 500,00	DIVRHC	2DMA	744210	1 617,20	653,20
	OCARBUR	800,00	500,00		0DEGRAD	708800	212,00	212,00
	OCONGTS	500,00	400,00		0CNETA	744560	2 500,00	2 500,00
	0DEPLACT	600,00	500,00		01PRA	744570	780,00	520,00
	0DOCADM	200,00	200,00					
	0FCURAUTR	5 000,00	3 000,00					
	0FCURNAD	5 000,00	3 500,00					
	0LOGIC	3 000,00	3 870,00					
	0ORDMEN	1 617,20	1 617,20					
	0PROD	4 200,00	5 000,00					
	0RECEPT	1 000,00	1 500,00					
	0REMINT	600,00	600,00					
0SAMTE	1 000,00	1 000,00						
0TEL	4 500,00	3 000,00						
ENTRET	0CCONT	18 480,00	20 900,00					
	0P2	17 000,00	31 000,00					
	0MAINT	12 000,00	12 000,00					
	0TU	12 000,00	12 000,00					
REPRO	0COPIES	4 000,00	4 000,00					
	0LOC	4 000,00	4 000,00					
VIAB	0CHAU	149 554,00	142 500,00	DGF	0DGF	744210	225 374,00	209 930,00
	0EAU	8 100,00	8 100,00					
	0ELEC	64 220,00	53 200,00					
	0GAZ	3 500,00	4 000,00					
0P-SPE	0AMOR	0,00	0,00	0P-SPE	0NEUT	777	0,00	0,00
Total du service		332 281,20	326 887,20	Total du service			332 281,20	326 887,20

# Les dépenses

- Restauration et hébergement

Pour rappel, le SRH « doit couvrir par ses ressources la totalité des charges qu'implique son fonctionnement ». Concrètement, les dépenses liées à l'achat de denrées, à la maintenance des équipements de cuisine et produits spécifiques à la cuisine font l'objet d'une prise en charge directement au SRH.

Pour les autres dépenses (viabilisation, autres contrats notamment), l'application des clés de répartition permet de les répartir entre les services ALO et SRH.

		SRH			
DENREE	ØDENREE ØDENRHBT	54 826,92 1 000,00	50 310,25 1 000,00		
REVERS	ØFCSH ØFRPSH	1 108,20 17 049,28	1 145,39 17 621,46		
HEBERG	ØHEBERGT	2 000,00	2 000,00		
	ØCONT ØAUTICONT	7 400,00 2 410,00	7 600,00 2 410,00		
DIVERS	ØTU ØORDMEN ØPROD	1 500,00 2 425,80 2 800,00	1 500,00 2 000,00 2 300,00		
DIVERS	ØDR	1 000,00	0,00		
VIAB	ØCHAUFF ØEAU ØELEC	7 872,00 900,00 3 380,00	7 500,00 900,00 2 800,00		
Total du service		105 672,20	99 087,10		

ELEVES	ØTICKE ØCORFAIT	706220 706210	3 798,00 71 302,00	3 951,00 73 608,30
COMMEN	ØTICKC1 ØTICKC2 ØTICKC3 ØHOTEL	706230 706230 706230 706230	4 980,00 465,00 4 584,00 117,40	5 175,00 483,00 4 768,00 122,00
HEBERG	ØHEBERGT ØLEMONIER	706230 706210	2 000,00 8 000,00	2 000,00 8 000,00
DIVREC	ØDMA	744210	2 425,80	979,80
DGF	ØDGF	744210	7 000,00	0,00
Total du service			104 672,20	99 087,10

## Les dépenses

- SUFA

Les dépenses liées à la pédagogie des apprentis sont inscrites dans ce service.

SUFA									
IFPRA	OIFPRA		2 400,00	1 600,00	IFPRA	OIFPRA	7445,70	2 400,00	1 600,00

